

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TOUT EN MAINTENANT LA COMPÉTITION : LE PARADOXE MÉRITOCRATIQUE DE L'INSTITUTION SCOLAIRE EN BELGIQUE FRANCOPHONE

Par Sophie André

INTRODUCTION - L'ÉCOLE, LIEU D'ÉMANCIPATION CITOYENNE...OU PREMIÈRE ÉTAPE D'UN CLASSEMENT SOCIAL ?

Lors de notre dernière analyse RTA, publiée en mars 2026¹, nous annonçons la sortie prochaine d'une série d'analyses proposant une lecture critique du concept de méritocratie. Les récents événements à la Une de l'actualité au sujet des grèves du corps enseignant en Fédération Wallonie Bruxelles nous invitent à effectuer un détour par la case « École » pour alimenter notre questionnement à propos de cette logique méritocratique, en utilisant comme point de départ la problématique suivante : comment l'école belge, pensée historiquement comme un instrument de démocratisation sociale, participe-t-elle aujourd'hui à la légitimation des inégalités au nom de la méritocratie ?

Cette problématique invite à se questionner sur l'institution scolaire, à la fois perçue historiquement dans les milieux populaires comme un instrument d'émancipation collective, mais aussi comme un enjeu crucial de maintien des rapports de domination (et de légitimation de cette domination) au sein des classes détentrices du capital économique et culturel. On observe aujourd'hui dans les réformes relatives à l'école et à l'emploi, l'influence d'une approche néolibérale, avec une gestion individualisée et responsabilisante des trajectoires, sans poser de regard critique sur son fonctionnement au niveau structurel. En Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'enseignement maternel jusqu'à l'enseignement supérieur, les réformes qui se succèdent depuis plusieurs dizaines d'années semblent poursuivre de manière intransigeante son idéal d'égalité des chances : Décret « missions » (1997), Décret inscriptions (2019), Pacte pour un Enseignement d'excellence (2017), qui organise notamment un tronc commun jusqu'à 15 ans, une limitation du redoublement, un apprentissage par compétences, des dispositifs inclusifs... Mais parallèlement à cela, on observe de manière persistante un quasi-marché scolaire basé sur une logique de liberté des parents dans le choix de l'orientation scolaire de leurs enfants, une logique qui encourage, malgré des adaptations au fur et à mesure des années, une importante

¹ A.-S. Fontaine et F. Debatty, « Réfléchir en termes de fait social et résister à la dérive méritocratique », *Intermag.be*, mars 2026, www.intermag.be/790.

ségrégation scolaire des établissements², elle-même responsable d'une reproduction des inégalités sociales³. Loin de résoudre le problème des inégalités scolaires, cette violence symbolique⁴ entretient une hiérarchisation persistante des filières et des types d'enseignement, une hiérarchisation parfaitement intériorisée qui ne fait que se poursuivre et s'aggraver dans l'enseignement supérieur et, à terme, sur le marché de l'emploi.

Les études PISA le démontrent depuis déjà plusieurs années : la Belgique est championne des inégalités scolaires⁵. Elles soulignent en effet un écart extrêmement significatif de niveau entre les élèves issus de milieux socialement favorisés et les élèves issus de milieux défavorisés. Une situation que la ségrégation scolaire liée à cette situation de quasi-marché et de concurrence entre établissements semble renforcer... Ainsi, « plus un système éducatif regroupe les élèves selon leur origine sociale, plus il les regroupe selon leurs performances scolaires et vice versa⁶ ». Loin de constituer un levier d'émancipation, l'institution scolaire semble donc constituer les rouages d'un mécanisme bien rôdé de reproduction des inégalités et de domination sociales, puisque école et emploi reproduisent à différentes périodes de la vie un classement des individus selon leur origine sociale d'abord, et selon leurs capacités à être performants, autonomes et adaptables ensuite, l'un et l'autre étant étroitement liés. Il est ainsi possible d'observer des similitudes de langage entre les réformes adoptées dans l'enseignement et celles relatives à l'emploi : flexibilité, adaptation, évaluation, pilotage, accompagnement individualisé, compétences, autonomie, responsabilisation, activation.

1. QUAND L'ÉCOLE SE VOULUT INSTRUMENT DE DÉMOCRATISATION DE LA SOCIÉTÉ...⁷

Avec les luttes ouvrières et sociales du XIXe siècle, les revendications relatives à un enseignement libre et obligatoire constituent un des fondements de l'histoire politique et sociale de la Belgique⁸. La liberté plus généralement, et la liberté de l'enseignement plus spécifiquement, figurent dans la Constitution, considérée en 1830 comme l'une des plus modernes et des plus libérales d'Europe, et en ce sens, font partie des fondements symboliques de notre droit belge. Alors perçue comme un outil de démocratisation et d'ascension sociale par les organisations ouvrières et les syndicats, l'École était alors envisagée comme un moyen sûr et efficace de poursuivre la lutte en faveur du suffrage universel, de la participation citoyenne

2 Cette ségrégation scolaire est caractérisée par le fait que les établissements scolaires en Belgique francophone présentent une tendance forte à rassembler en leur sein des élèves issus de même milieu social et présentant des résultats scolaires similaires, confirmant un lien indéniable entre indice socio-économique et performances scolaires.

3 H. Draelants, V. Dupriez, C. Maroy, « Le système scolaire », in *Dossiers du CRISP*, 2, n° 59, 2003, pp. 9-116 ; D. Lafontaine, C. Monseur, « Quasi-marché, mécanismes de ségrégation sociale et académique. Une approche comparative », in *Education comparée / nouvelle série*, n°6, 2011, p. 69.

4 P. Bourdieu, *La noblesse d'état. Grandes écoles et esprit de corps*, Les éditions de minuit, 1989, Paris, p. 12.

5 Voir synthèse des résultats des études PISA de 2022 publiée par la Fédération Wallonie Bruxelles : https://www.enseignement.be/fileadmin/portail_age/uploads/Systeme_educatif/Chiffres-cles/Enquetes-internationales/PISA/2022/EI_PISA2022_syntheseresultats.pdf - prochains résultats à venir dans le courant de l'année 2026. Pour une vue complète des rapports PISA : <https://www.oecd.org/en/about/programmes/pisa.html>. A propos des inégalités scolaires en Belgique : H. Draelants, V. Dupriez, C. Maroy, *op. cit.*

6 D. Lafontaine, C. Monseur, *op. cit.*, p. 69.

7 Pour une approche plus approfondie et complète de l'histoire de l'enseignement en Belgique : D. Grootaers, *Histoire de l'enseignement en Belgique*, CRISP, Bruxelles, 1998 ; et H. Draelants, V. Dupriez, C. Maroy, *op. cit.*

8 Cf. J. Fastrès, « Dans quel(s) paradigme(s) la société lit-elle le décrochage scolaire ? », *Intermag.be*, septembre 2024, www.intermag.be/769.

au processus décisionnel, de défendre un projet de sécurité sociale, de combattre activement l'obscurantisme et l'influence de l'Église, dans un mouvement général de laïcisation de la société belge, mais surtout, de contrer l'injuste reproduction des inégalités sociales imposées depuis plusieurs siècles.

Perçue par les élites politiques et religieuses comme un lieu stratégique de contrôle social, l'école a, de tous temps, fait l'objet de réformes sur fond idéologique, selon les orientations politiques et religieuses des coalitions qui se sont succédées à la tête du pays. Les célèbres « guerres scolaires » qui ont traversé l'histoire de la Belgique (1879-1884, 1950-1959) ont progressivement conduit au paysage scolaire et à l'organisation en réseaux (libres et officiel) tels que nous les connaissons, pour aboutir, en 1958, à la signature d'un accord de « paix scolaire » entre les deux piliers, chrétien et laïc, représentés par le Parti social-chrétien, le Parti libéral, et le Parti socialiste : le Pacte scolaire. Celui-ci deviendra une loi en 1959, et son contenu sera repris dans l'article 24 de la Constitution. L'accord de 1958 consacre ainsi la liberté des parents quant au choix de l'établissement scolaire fréquenté par leurs enfants, et il garantit la gratuité de l'enseignement moyen, poursuivant ainsi un processus de démocratisation de l'enseignement et entraînant dans le même temps une massification scolaire. Dans le contexte euphorisant d'après-guerre se dessinent ainsi les contours d'une société plus démocratique, plus solidaire, plus inclusive, et d'un État Providence, garantie d'une plus grande sécurité sociale face aux accidents de la vie. Cette démocratisation plus grande de l'enseignement viendra soutenir une croyance plus largement répandue en la possibilité d'une ascension sociale non plus basée sur les privilèges, mais sur le mérite et les diplômes. Dans le contexte politique belge, la lutte se poursuit pour atteindre ce qui est perçu alors comme un idéal démocratique, mais aussi méritocratique : celui de l'égalité des chances. Loin d'apparaître comme une source potentielle d'injustices aux yeux des citoyens, cet idéal accepte tacitement une réorganisation des inégalités, tant que les chances de départ et le mérite autorisent la mobilité sociale⁹.

Les années 1970 voient émerger un tournant néolibéral significatif, à la suite des deux crises pétrolières de 1973 et 1979. A partir des années 1980-1990, avec la mise en place de l'État Social Actif¹⁰, l'école se voit chargée d'une nouvelle mission : responsabiliser et former des individus flexibles, autonomes et facilement « employables » sur le marché de l'emploi, dans un contexte de crise économique et d'explosion du chômage. L'École, d'abord perçue comme vecteur d'émancipation collective au sein d'un mouvement de lutte en faveur de l'amélioration des conditions de vie ouvrière, cesse désormais d'être une garantie absolue de mobilité sociale pour devenir une condition nécessaire pour ne pas tomber dans la précarité et risquer l'exclusion (ou la « désaffiliation » chère à Robert Castel¹¹). Et là où la période industrielle analysait la société en termes de luttes collectives entre classes sociales, entre dominants et dominés, l'État social actif brouille les frontières et reconsidère désormais la question sociale sous le prisme de l'individu. L'injonction de la performance et de la rentabilité, ainsi que la « rhétorique de la responsabilité et de l'ascension¹² » développée par Michael Sandel, envahissent le vocabulaire entrepreneurial et désormais celui de l'institution scolaire, et invitent chacun à se mettre « en activité » pour

9 M. J. Sandel, *La tyrannie du mérite*, Albin Michel, Paris, 2021.

10 Sur l'État Social Actif, voir G. Matagne « De l'« État social actif » à la politique belge de l'emploi », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 32 (n°1737-1738), 2001, pp. 5-79.

11 R. Castel, « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation », in K. Donzelot & al., *Face à l'exclusion, le modèle français*, Éditions Esprit, Paris, 1991.

12 M. J. Sandel, *op. cit.*

atteindre sa propre réussite. Si le succès devient une affaire individuelle, l'échec suit la même logique, ces jugements négatifs intériorisés par le mythe méritocratique entraînant un sentiment de profond mal-être social face à son incapacité à résoudre ses difficultés, et avec lui une remontée de vulnérabilité.

Ainsi restructurée dans ses ambitions et ses valeurs, l'école évolue dès lors vers une institution chargée d'organiser ce que François Dubet qualifie d'une « compétition équitable¹³ » institutionnalisée. Sous couvert d'une logique méritocratique martelant que « quand on veut, on peut ! », l'école amorce donc, dès le plus jeune âge, un processus de sélection par une ségrégation sociale renforcée par le quasi-marché scolaire belge, une hiérarchisation des filières et des individus, et à terme, de reproduction de la distribution du capital économique et du capital culturel¹⁴.



2. LE TRONC COMMUN : SYMBOLE DU PARADOXE DE LA MÉRITOCRATIE

2.1. LE PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE OU L'AMBITION ÉGALITAIRE

Les travaux du Pacte ont démarré en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2015 sous la Ministre Joëlle Milquet (à l'époque CdH), face à des constats multiples mentionnés ci-dessus : profondes inégalités scolaires étroitement corrélées aux inégalités sociales, taux important de redoublement, surcharge administrative du corps enseignant et des directions. Il se présente comme une refonte systémique du système éducatif belge, en ce sens qu'il a pour ambition de s'attaquer à tous les domaines constitutifs de l'enseignement en Belgique francophone, de la 1^{ère} maternelle à la fin du secondaire. Le Pacte articule ses actions autour de 7 objectifs ainsi définis : « améliorer significativement les savoirs, savoir-faire et compétences des élèves ; augmenter la part des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur ; réduire les différences entre les résultats des élèves les plus et les moins favorisés d'un point de vue socio-économique ; réduire progressivement redoublement et décrochage ; réduire les changements d'école au sein du tronc commun ; augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire ; accroître les indices du bien-être à l'école et l'amélioration du climat scolaire¹⁵ ». Parmi les mesures phares adoptées par le Pacte, la mise en place d'un tronc commun renforcé et rallongé jusqu'à la troisième secondaire, et destiné à

¹³ F. Dubet, *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, La République des Idées et les Éditions du Seuil, Paris, 2010.

¹⁴ P. Bourdieu, *op. cit.*, p. 13.

¹⁵ Fédération Wallonie Bruxelles, *Pacte pour un Enseignement d'excellence* <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/>.

réduire les inégalités scolaires. Jusqu'à 15 ans, là où les élèves avaient autrefois la possibilité de suivre une formation qualifiante dès leur entrée en troisième secondaire, ils devront désormais suivre un socle commun destiné à renforcer les apprentissages de base et à retarder leur orientation potentielle dans l'enseignement technique ou professionnel.

En septembre 2025, à la veille de la mise en œuvre du tronc commun en 1^{ère} secondaire, la Ministre Glatigny (MR) annonçait déjà une réintroduction d'activités d'orientation précoce (visites d'entreprises, rencontres professionnelles, découvertes de métiers...) dès la 1^{ère} secondaire, sans pour autant modifier la structure du nouveau tronc commun. On le sait pourtant, un choix d'orientation plus tardif dans la scolarité augmente les chances que celle-ci soit librement choisie par l'élève, non influencée par l'environnement socio-économique de celui-ci, ce qui pourrait également contribuer au renforcement de l'estime de soi¹⁶. Une volonté assumée par le Pacte d'encourager la mobilité sociale et de contribuer au bien-être de chacun. Le communiqué de presse de la Ministre prévoyait également plus de mathématiques, plus de numérique, et huit nouvelles périodes consacrées aux options : des mathématiques (à nouveau), des sciences, de la mécanique, des langues. Loin de suivre la logique du tronc commun qui se voulait initialement un outil de réduction des inégalités scolaires, nous serions en droit de nous demander si la Ministre ne serait pas occupée à détricoter, par ces choix, le principe d'un socle partagé par tous les jeunes et sensé renforcer les apprentissages de base. La fin des guerres scolaires disions-nous ?

Si les objectifs poursuivis par le travail autour du Pacte tendent vers davantage de démocratisation et de réduction des inégalités scolaires, ce que l'on observe en revanche, c'est que le fonctionnement même de l'institution scolaire demeure inégalitaire, car orientée idéologiquement vers une logique de concurrence. En effet, qu'il s'agisse des accompagnements individualisés ou du report de l'orientation (potentiellement vers le qualifiant) durant la scolarité, les dispositifs éducatifs mis en place n'éliminent pas la sélection scolaire, puis sociale qui s'ensuit à l'entrée sur le marché du travail. Il ne fait que la retarder. D'autant que la réflexion sur l'orientation intervient dès la 1^{ère} secondaire avec une nouvelle « approche éducative de l'orientation¹⁷ » destinée à encourager l'élève à se projeter *activement* dans un projet professionnel. Là où certains établissements pratiquaient une forme d'écramage en orientant les élèves en échec scolaire vers l'enseignement qualifiant (de manière imposée), le nouveau Pacte pour un enseignement d'excellence propose de rétablir un lien positif avec les filières moins bien considérées, en les présentant comme l'aboutissement d'une orientation progressive et « choisie » au terme du tronc commun. Ce dernier ne s'attaque donc pas au problème des inégalités qu'il prétend réduire, mais il entretient une logique de sélection sous couvert, à nouveau, d'une plus grande égalité des chances : l'école veut donner à tous une possibilité équitable de se mouvoir dans la hiérarchie et de participer équitablement à la compétition sociale, sans questionner les inégalités elles-mêmes et les logiques idéologiques qui les engendrent. Comme l'affirme François Dubet au sujet du système éducatif français, des propos qui s'appliquent tout aussi bien à l'exemple belge :

16 L. Ntamakiro, K. Benghali Daepfen, « L'orientation scolaire précoce et ses conséquences sur le développement socio-affectif des élèves du secondaire inférieur », In *L'orientation scolaire et professionnelle*, 48/3, 2019, pp. 353-381.

17 Fédération Wallonie Bruxelles, *Pacte pour un Enseignement d'excellence*, « Vers une orientation choisie » <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/mesures/vers-une-orientation-choisie>.

« tous ces dispositifs visent à réduire les discriminations dans l'accès aux places, mais (...) elles ne mettent pas en cause l'ordre de ces places : elles ne contestent ni les hiérarchies scolaires, ni les hiérarchies salariales, ni le prix du logement, ni les hiérarchies d'autorité de la vie politique et professionnelle.¹⁸ »

En d'autres mots, le tronc commun s'attaque aux symptômes, sans s'attaquer aux causes des inégalités, qui sont le fruit de mécanismes structurels et de choix politiques. Retour à la case départ.

2.2. VALORISER LE QUALIFIANT SANS DÉCONSTRUIRE LA HIÉRARCHISATION DES MÉTIERS, LE PARADOXE DE LA RÉFORME

À l'heure où les médias célèbrent la princesse Élisabeth de Belgique, fraîchement diplômée de Harvard, comme étant « l'héritière belge la plus diplômée de l'histoire¹⁹ », quelles valeurs sociétales souhaitons-nous défendre ? Quels messages souhaitons-nous transmettre aux jeunes précarisés de cette société ? Que « quand on veut, on peut ! » ? Est-il possible d'entreprendre un processus de « déhiérarchisation » des formations et des filières de l'enseignement, sans entreprendre un processus parallèle de déconstruction des hiérarchisations des métiers ? Peut-on œuvrer à une remise en question de la valeur que la société attribue aux secteurs professionnels moins bien considérés (métiers d'ailleurs fréquemment catégorisés comme « critiques » ou « en pénurie »), quand, parallèlement à cela, les réformes politiques et sociales qui sont mises en œuvre par nos gouvernements détricotent les salaires, les conditions de travail et les protections des professions qui y sont associées ?

Nous l'avons vu, le tronc commun ne supprime par la sélection scolaire, elle la reporte. Les orientations « choisies » en termes de filières ont souvent été des orientations « contraintes » socialement, soit par un processus d'écrémage procédé par les établissements qui souhaitent maintenir leur position dans la hiérarchie scolaire, soit par un processus d'*auto-sélection*²⁰ par les enfants ou les parents issus de milieux sociaux défavorisés, qui ont fini par intérioriser un jugement négatif à l'égard de leurs aptitudes, une faible estime d'eux-mêmes ayant pour conséquence qu'ils s'interdisent l'accès à certains établissements bien classés dans la hiérarchie scolaire. Si le Pacte souhaite revaloriser le qualifiant, le marché du travail se chargera quant à lui de rappeler aux jeunes issus de ces filières où se situe leur vraie place dans la pyramide sociale.

Dans un contexte sociétal où la demande supplante l'offre, provoquant une explosion du chômage, les chercheurs d'emploi se voient souvent contraints d'entreprendre une réorientation rapide et « imposée » tacitement par un État libéral pour éviter l'exclusion sociale, réorientation qui les dirige tout naturellement vers des métiers « en pénurie » peu valorisés, aux conditions de travail et salariales problématiques qu'ils sont obligés d'accepter. Dans ces secteurs, on retrouve le soin, la jeunesse, la construction, les techniques.²¹

18 F. Dubet, *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, La République des Idées et les Éditions du Seuil, Paris, 2010, p. 56.

19 Publication de la RTBF sur le réseau social « Facebook » (28.05.2026).

20 V. Vandenberghe, « L'enseignement en Communauté française de Belgique : un quasi-marché ». in *Reflets et perspectives de la vie économique*, n°7, 1998, p. 69.

21 Cf. A.-S. Fontaine et F. Debatty, « Quand l'horizon de l'activité professionnelle librement consentie se réduit encore un peu », *Intermag.be*, mars 2026, www.intermag.be/791.

3. ACTEUR DE SA RÉUSSITE SCOLAIRE, OU ACTEUR DE SA RÉUSSITE SOCIALE ? QUAND LA LANGUE FOURCHE...DANS LE VOCABULAIRE DES POLITIQUES

Qu'elles soient votées dans le cadre de l'enseignement ou au niveau de la mise à l'emploi, les réformes présentent de fortes similitudes quant au choix des mots et à la mise en place de dispositifs d'accompagnement (ou de contrôle) des publics. Quand les politiques visent à rendre « l'élève acteur de ses apprentissages », à grands renforts de « compétences », « remédiations », « autonomie », « leadership », « plans de pilotage », « orientations », « évaluations »²², elles visent parallèlement à rendre le « chercheur d'emploi acteur de sa recherche », à grands renforts de « compétences transversales », « coaching », « autonomie », « activation », « contrôles », « autoévaluation »²³, et ce, dans une logique similaire de responsabilisation et de compétition sociale. Quand organiser l'école s'apparente au management d'une entreprise...

Poursuivant sa logique méritocratique, échec et réussite sont individualisés, dans une dynamique acceptée moralement et intériorisée dans la mesure où les dispositifs d'égalité des chances permettent à tous une chance égale d'accéder aux premières places du podium. Les causes structurelles alors responsables du maintien et de la reproduction des inégalités (scolaires et) sociales sont invisibilisées. Un aspect de l'école que Paulo Freire²⁴ souhaitait combattre, déjà dans les années 1960, par son approche de la pédagogie critique. Selon lui, permettre à chacun d'entreprendre un processus de conscientisation des mécanismes de domination et de reproduction sociale dont ils sont issus constituait déjà un premier pas vers la liberté de penser et de s'accomplir, dans une optique de lutte et de transformation sociale. Loin de tomber dans l'oubli, sa philosophie pédagogique continue d'alimenter une fraction du monde enseignant qui ambitionne de changer le système scolaire et d'y implémenter des pratiques véritablement émancipatrices, fondées sur le dialogue apprenant-enseignant, la coconstruction de savoirs, et l'action collective.

D'un point de vue idéologique et philosophique, face à la faillite de la seule égalité des chances qui n'élimine pas la question du mérite, François Dubet propose de revoir notre conception de la justice sociale, en lui adjoignant le modèle de l'égalité des places²⁵. Cette dernière conception ne s'attaque pas à la question de la mobilité sociale, mais vise plutôt à permettre à chacun, peu importe sa position sociale, de pouvoir jouir des mêmes conditions de vie, privilèges, revenus, et ce, quels que soient son niveau de formation, son âge, sa couleur de peau, ou son genre. Une approche séduisante mais qui présente elle aussi ses limites...

De tous temps, en Belgique comme en France, la question scolaire a déchaîné les passions et pris des allures de guerres de religion. Car derrière la question de l'enseignement que nous souhaitons pour nos enfants, à l'instar des tracts distribués devant les écoles par le corps enseignant en grève en Fédération Wallonie Bruxelles en ce mois de mai 2026, se pose la question du projet de société que nous souhaitons défendre et des valeurs qui devraient la sous-tendre.

22 FWB, Pacte pour un Enseignement d'excellence - <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/>.

23 A titre d'exemple, voir le site du FOREM : <https://www.leforem.be/citoyens/inscription-droits-et-devoirs.html> ou le site d'Actiris : <https://www.actiris.brussels/fr/citoyens/mes-droits-et-devoirs/>.

24 P. Freire, *Pédagogie des opprimés*, Éditions Agone, Marseille, 2023 - première édition en 1968.

25 F. Dubet, *op. cit.*



Pour citer cette analyse

S. André, « Réduire les inégalités tout en maintenant la compétition : le paradoxe méritocratique de l'institution scolaire en Belgique francophone », *Intermag.be*, RTA asbl, juin 2026, www.intermag.be/792.

Références

OUVRAGES

- P. Bourdieu, *La noblesse d'état. Grandes écoles et esprit de corps*, Les éditions de minuit, Paris, 1989.
- R. Castel, « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation » in Donzelot J. & al., *Face à l'exclusion, le modèle français*, Éditions Esprit, Paris, 1991, pp. 137-168.
- CRISP, « Pacte scolaire », *Vocabulaire politique*, www.vocabulairepolitique.be, consulté le mercredi 27 mai 2026.
- N. Dauphin, M. Verhoeven, D. Waltenberg, « Mobilité scolaire, quasi-marché et « désinstitutionnalisation » des rapports sociaux école-parents : une enquête dans l'enseignement fondamental en Communauté française », in M. Frenay, C. Maroy, *L'école, six ans après le Décret « missions »*, Presses Universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2004, pp. 49-71.
- H. Draelants, V. Dupriez, C. Maroy, « Le système scolaire », in *Dossiers du CRISP 2*, n°59, 2003, p. 9-116.
- F. DUBET, *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, La République des Idées et les Éditions du Seuil, Paris, 2010.
- Fédération Wallonie Bruxelles, *Pacte pour un enseignement d'excellence* [en ligne] <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be> - dernière consultation le 28.05.2026.
- P. Freire, *Pédagogie des opprimés*, Éditions Agone, Marseille, 2023.
- D. Grootaers, *Histoire de l'enseignement en Belgique*, CRISP, Bruxelles, 1998.
- D. Lafontaine, C. Monseur, « Quasi-marché, mécanismes de ségrégation sociale et académique. Une approche comparative », in *Education comparée / nouvelle série*, n°6, 2011, p. 69-90.
- G. Matagne, « De l'« État social actif » à la politique belge de l'emploi », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 32 (n°1737-1738), 2001, pp. 5-79.
- L. Ntamakiliro, K. Benghali Daeppen, « L'orientation scolaire précoce et ses conséquences sur le développement socio-affectif des élèves du secondaire inférieur », in *L'orientation scolaire et professionnelle*, 48/3, 2019, p. 353-381.
- M. J. Sandel, *La tyrannie du mérite*, Albin Michel, Paris, 2021.
- V. Vandenberghe, « L'enseignement en Communauté française de Belgique : un quasi-marché », in *Reflets et perspectives de la vie économique*, n°7, 1998, p. 65-76.
- V. Vandenberghe, *Un enseignement à réguler, des filières à revaloriser. État des lieux et utopie*, Éditions Labor, Bruxelles, 2002.